

# Déclaration Du Royaume du Maroc

*Point 84 : Rapport du Comité Spécial de la charte des Nations Unies  
Et du raffermissement du rôle de l'Organisation*

*New York, 14 octobre 2013*



Monsieur le Président ;

La délégation marocaine tient, tout d'abord, à adresser ses plus vifs remerciements à Monsieur Jean- Francis ZINSOU, Président du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies et du Raffermissement du rôle de l'Organisation, pour son rapport précieux sur la réunion du Comité tenue du 19 au 27 février 2013.

La délégation marocaine souscrit aux déclarations faites au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe Africain, et souhaite, en sa qualité nationale, souligner ce qui suit :

Le Royaume du Maroc prêle une grande attention au travail du Comité Spécial, vu son rôle dans l'étude des thématiques relatives à la charte et ce qui a été réalisé dans ce sens. Nous sommes convaincus de la contribution pertinente que peut présenter le comité à travers l'examen des questions adoptées dans son présent ordre du jour. Nous espérons, aussi, multiplier les discussions et les contributions des Etats membres des Nations Unies afin d'aboutir à des résultats concrets qui serviront à prendre des décisions sur les sujets débattus.

Dans cette perspective, je tiens à réitérer la position continue et cohérente du Royaume du Maroc selon laquelle les sanctions appliquées en vertu du chapitre VII de la charte des Nations Unies ne devraient être imposées qu'en dernier ressort, après avoir épuisé toutes les voies de règlement pacifique des différends, et cela dans l'intérêt exclusif du maintien de la paix et la sécurité internationales. Il faudrait, aussi, veiller à éviter les effets négatifs de l'application des sanctions non seulement à l'égard des individus non-ciblés, mais également des pays tiers. On soutient, également, l'idée selon laquelle l'application des sanctions devrait se faire pour une durée spécifique et limitée, ainsi qu'elle devrait être gardée constamment à l'étude en vue de la réviser, de la modifier ou de la supprimer dès que sa nécessité ne se faisait plus sentir.

Dans ce cadre, nous exprimons notre soulagement pour les modifications apportées au régime des sanctions, prévu par la Charte de l'ONU, via l'adoption des décisions qui permettent aux comités du Conseil de Sécurité, chargés du suivi des sanctions, d'améliorer leurs moyens de travail et d'accroître leur interaction avec les Etats membres dans le but de les aider à construire leurs capacités nationales afin de respecter leurs engagements internationaux en la matière.

Monsieur le Président ;

La délégation marocaine confirme les principes de la Charte des Nations Unies relatifs au règlement pacifique des différends, et soutient, fermement, le rôle continu que jouent les Nations Unies en tant qu'Organisation universelle chargée de résoudre et de statuer sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion des Droits de l'Homme et au développement durable.



Le règlement pacifique des différends demeure l'un des piliers fondamentaux du travail des Nations Unies et l'un de ses principaux objectifs. D'où l'importance de la Déclaration de Manille sur le Règlement Pacifique des Différends Internationaux, adoptée sur la base d'un texte établi par ce Comité, qui est à sa 31<sup>ème</sup> commémoration et à laquelle une quarantaine d'Etats a adhéré, dont le Maroc.

En ce qui concerne les méthodes de travail de ce Comité Spécial, nous sommes convaincus de l'importance de la gestion optimale des ressources octroyées au Comité. La réalisation de cet objectif constitue une responsabilité commune qui devrait stimuler une réflexion profonde sur les moyens susceptibles de rendre le travail du Comité plus actif et plus efficient par rapport aux sujets qui pourraient être traités à l'avenir, en évitant ainsi de se concentrer sur le temps nécessaire accordé aux réunions du Comité.

Monsieur le Président ;

S'agissant du Répertoire de la Pratique suivie par les Organes des Nations Unies et du Répertoire de la Pratique du Conseil de Sécurité, la délégation marocaine salue le progrès réalisé pour résorber le retard pris dans la publication de ces deux références, sources riches d'information et l'un des moyens efficaces pour la conservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation, et aussi tous les efforts qui continuent d'être faits pour que ces deux répertoires soient consultables sur Internet. Nous jugeons, aussi, souhaitable que la publication de ces deux répertoires soit diffusée sur le site web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles.

Je vous remercie de votre attention.